Modifications du PLU suite enquête publique :

- Règlement (Pièces Graphiques)

- Reclassement de la zone 2AU2 en zone 1AU2 et reclassement de la zone 1AU5 en zone 2AU5 : Enquête publique
- Reclassement partiel de la zone UE (terrain des sports) en zone UC : Enquête publique
- Identification nouvelle de constructions (2 unités) pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme.
- Réexamen des zones humides protégées en application de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Avis de l'Etat
- o Reclassement partiel de la zone NP en zone N : Avis de l'Etat
- Identification nouvelle de sentiers et voies protégés en application de l'article L.151 38 du Code de l'Urbanisme : Avis du Département

C

Règlement (pièces écrites)

- Révision des dispositions prévues aux articles AU4, A4 et N4 (conditions de desserte par les réseaux) et relatives aux réseaux de télécommunication : Avis Etat
- Introduction de dispositions nouvelles aux articles AU4, A4 et N4 (conditions de desserte par les réseaux) et relatives aux conditions à respecter en matière d'assainissement des eaux usées: Avis Etat.
- Création d'un nouvel article 15 dans le chapitre « dispositions générales » relatif aux conditions d'implantation des éoliennes : Avis Département
- Introduction de dispositions nouvelles aux articles U2, AU2, A2 et N2 (Occupations et utilisations des sols soumises à conditions particulière) et relatives aux ouvrages d'intérêt général: Avis Département.
- Introduction de dispositions nouvelles aux articles U3, AU3, A3 et N4 (conditions de desserte et d'accès) et relatives aux conditions d'accès depuis les route départementales : Avis Département.
- Introduction de dispositions nouvelles aux articles U10, AU10, A10 et N10 (Aspect extérieur des constructions et Aménagement des abords) et relatives aux clôtures disposées aux abords des routes départementales: Avis Département.

Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Modification de la pièce graphique se rapportant aux conditions d'aménagement des zones AU, avec la prise en considération des modifications intervenues sur les pièces graphiques du Règlement (Zone 2AU2 reclassée en zone 1AU2 et zone 1AU5 reclassée en zone 2AU5)
- Modification de la pièce graphique se rapportant aux conditions d'aménagement des zones AU, avec le report d'indications interdisant la création d'accès depuis la routes départementale située aux abords des zones 1AU6 et 1AU7 : Avis Département

- Rapport de présentation

- Modification du rapport de présentation pour prise en considération des modifications apportées aux Règlement (Pièces écrites et pièces graphiques) et aux orientations d'Aménagement et de Programmation.
- Report d'informations nouvelles (dans le chapitre Etat initial de l'Environnement)
 relatives aux sites et sols pollués, au risque radon, au risque inondation, au risque mouvement de terrain (argiles et cavités souterraines): Avis Etat

- Report d'informations nouvelles (dans le chapitre Etat initial de l'Environnement) et relative aux Espaces Naturels Sensibles du Département) : Avis Département.
- Correction des erreurs matérielles (toponymie des édifices protégés au titre des Monuments Historiques): Avis Etat

Annexes

- o Report d'informations nouvelles relatives à la sécurité incendie : Avis Etat
- Report d'informations nouvelles relatives à la fiche de servitude AC1 (Monuments Historiques) : Avis Etat
- Report d'informations nouvelles relatives à la fiche de servitude T1 (chemins de fer) :
 Avis Etat.